



Déclaration relative à la carte Visa*
Momentum Scotia^{MC} sans frais annuels
pour entreprise

¹ TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL(S)

Les taux d'intérêt annuels prennent effet à la date d'ouverture du compte (que la carte soit activée ou non).

Achats : **21,99%**

Avances de fonds**, transferts de solde et Chèques de Carte de crédit Scotia^{MD} : **23,99 %**

Vos taux d'intérêt annuels privilégiés passeront aux taux ordinaires de **26,99 %** pour les achats et de **28,99 %** pour les avances de fonds, les transferts de solde et les Chèques de Carte de crédit Scotia si vous n'effectuez pas votre paiement minimum au plus tard à la date d'échéance à 2 reprises ou plus durant une période de 12 mois (ces taux entreront en vigueur à la prochaine période de relevé suivant le défaut de paiement ayant entraîné l'augmentation des taux). Ils resteront en vigueur jusqu'à ce que vous ayez effectué vos paiements minimaux au plus tard à la date d'échéance du paiement pendant 12 mois consécutifs.

² FRAIS ANNUELS

\$0 pour la carte du titulaire principal.

\$0 pour chaque carte supplémentaire.

³ DÉLAI DE GRÂCE SANS INTÉRÊT

Vous profiterez d'un délai de grâce sans intérêt d'au moins **21 jours** pour les nouveaux achats[±] si nous recevons le paiement intégral du solde indiqué sur votre relevé mensuel à la date d'exigibilité. Ce délai de grâce sans intérêt sera automatiquement prolongé à au moins **25 jours** sur votre prochain relevé mensuel si nous ne recevons pas le paiement intégral de votre solde à la date d'exigibilité. Dès que nous aurons reçu le paiement intégral de votre solde à la date d'exigibilité, le délai de grâce sans intérêt sera ramené à au moins **21 jours** sur votre prochain relevé mensuel. Le délai de grâce sans intérêt ne s'applique pas aux avances de fonds** ni aux transferts de solde.

⁴ PAIEMENT MINIMUM

Frais d'intérêts + autres frais + **10,00 \$** plus tout montant d'arriérés ou de dépassement de la limite.

Votre paiement minimum inclura les frais d'intérêts indiqués sur votre relevé mensuel, les frais applicables aux avances de fonds et aux paiements retournés, ainsi qu'un montant de **10,00 \$**.

En outre, les montants figurant sur votre relevé comme ARRIÉRÉS et DÉPASSEMENT DE LA LIMITE doivent être réglés immédiatement et s'ajouteront au paiement minimum.

⁵ FRAIS DE CONVERSION DE DEVISES

Le montant des opérations effectuées en devises sera converti et inscrit en dollars canadiens à votre compte. Le taux de change est établi pour nous par Visa Inc., à la date de règlement de l'opération avec Visa Inc. Ce taux de change peut différer de celui qui était en vigueur à la date de l'opération. Lors de l'inscription de l'opération à votre compte, en plus du taux de change, des frais de conversion des devises de **2,50 %** vous seront facturés pour chaque opération en devises. Ces frais de conversion s'appliquent aux opérations de débit et de crédit.

En ce qui concerne les paiements au compte, le taux de change sera le taux courant applicable aux clients dans les succursales de La Banque de Nouvelle-Écosse, le jour où l'opération est effectuée. Pour tout redressement de ces opérations, le taux de change sera établi de la même manière, à la date du redressement.

⁶ AUTRES FRAIS

Autres frais portés au compte le jour où l'opération est effectuée (sauf indication contraire) :

Frais d'avance de fonds, pour chaque avance :

- à la Banque Scotia ou à toute institution financière au Canada : le montant le plus élevé entre **5,00 \$ ou 1 %** du montant de l'opération
- à un guichet automatique (GAB) de la Banque Scotia au Canada : le montant le plus élevé entre **5,00 \$ ou 1 %** du montant de l'opération
- à un guichet automatique d'une institution financière autre que la Banque Scotia au Canada affichant le symbole Interac+ : le montant le plus élevé entre **5,00 \$ ou 1 %** du montant de l'opération
- à un guichet automatique à l'extérieur du Canada : **7,50 \$**
- à la Banque Scotia ou à toute institution financière à l'extérieur du Canada : **7,50 \$**
- à un guichet automatique d'une banque de l'alliance GAB mondiale à l'extérieur du Canada : **5,00 \$**
- opération en quasi-espèces : le montant le plus élevé entre **5,00 \$ ou 1 %** du montant de l'opération
- transfert de solde : le montant le plus élevé entre **5,00 \$ ou 1 %** du montant de l'opération pour chaque transfert de solde traité par la Banque Scotia

Frais pour taux promotionnel : **3 %** (à moins qu'ils ne soient annulés ou réduits dans le cadre de l'offre) du montant de chaque opération effectuée en vertu d'une offre de taux promotionnel dont vous bénéficiez (frais minimum de **5,00 \$**). Un taux promotionnel s'entend d'un taux d'intérêt

qui est inférieur au taux d'intérêt annuel privilégié dont vous bénéficiez. Les offres de taux promotionnel peuvent s'appliquer aux avances de fonds ou aux transferts de solde. Le taux promotionnel exact vous sera communiqué en même temps que l'offre.

Frais pour paiement retourné : **48,00 \$**. Ces frais sont imputés à votre compte chaque fois qu'un paiement reçu en règlement de votre compte de carte de crédit nous est retourné par votre institution financière sans avoir été honoré, à la date à laquelle le paiement a été retourné.

Frais pour Chèque de Carte de crédit Scotia retourné : **48,00 \$**. Ces frais sont imputés à votre compte à la date à laquelle le chèque a été retourné pour tout chèque tiré sur votre compte de carte de crédit et retourné pour insuffisance de crédit disponible sur ce compte.

Copies : Chaque copie de facture, de justificatif d'avance de fonds ou de relevé mensuel : **5,00 \$**.

Frais de dépassement de la limite de crédit : **29,00 \$**. Ces frais sont imputés à votre compte le jour où votre solde dépasse pour la première fois votre limite de crédit, puis une fois par période de relevé (le premier jour de la période du relevé) si votre compte reste en dépassement au cours des périodes suivantes.

La Banque se réserve le droit de renoncer à appliquer des frais à son gré.

Tous les taux, frais et autres modalités prennent effet le 1^{er} août 2026, sauf indication contraire, et peuvent être modifiés. Pour obtenir des renseignements sur les taux d'intérêt courants, les frais d'intérêts et les autres frais, veuillez composer le 1-888-882-8958 ou allez à banquescotia.com.

± Les frais annuels, les frais pour paiement retourné et les frais de dépassement de limite sont traités comme des achats et sont soumis au taux d'intérêt en vigueur applicable aux achats. Le délai de grâce sans intérêts décrit dans ce document s'applique également à ces frais.

** Avances de fonds : Les avances de fonds incluent les «opérations en quasi-espèces», lesquelles constituent des opérations qui sont similaires à des opérations en espèces ou à des opérations convertibles en espèces et qui comprennent les virements électroniques, les chèques de voyage, les mandats bancaires et les opérations relatives au jeu (dont l'achat de jetons de jeu et de certains billets de loterie).

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

^{MC} Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.

* Visa Int./utilisée sous licence.

+ Interac Inc. est propriétaire de la marque Interac. La Banque de Nouvelle-Écosse est un usager autorisé de cette marque.